

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 35
➤ présents : 30 ➤ contre :
➤ votants : 35 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 28 mars 2023

Séance du 3 avril 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 3 AVRIL à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Manziat, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	WILLEMS Jean-Marc
	Asnières/Saône	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
	Bâgé-Dommartin	Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian- DE CROMBRUGGHE DE
		LOORINGHE Michel
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Daniel GRAS a donné pouvoir à Monsieur Dominique SAVOT pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Freddy BEREZYAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Madame Huguette PANCHOT.

Monsieur Gilbert JULLIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe PLENARD pour voter en son nom.

Monsieur Christian GAULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Comptes de gestion 2022.

Le trésorier de Bourg-en-Bresse a transmis ses comptes de gestion pour l'exercice 2022, consultables au siège de la Communauté de Communes Bresse et Saône.

Les comptes de gestion décrivent la totalité des opérations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice 2022.

Après avoir consulté :

- le budget Principal 2022 et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ainsi que l'ensemble des budgets annexes et décisions modificatives
- les virements de crédits qui s'y rattachent
- les titres définitifs des créances à recouvrer
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- les bordereaux de titres de recettes
- les bordereaux de mandats de paiement

.../...

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 001-200071371-20230403-03042023_15-DE

- les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagnés :
 - ✓ des états de développement des comptes de tiers
 - ✓ de l'état de l'actif
 - ✓ de l'état du passif
 - ✓ de l'état des restes à recouvrer
 - ✓ de l'état des restes à payer

Après avoir relu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget Principal et celui des budgets annexes et s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant :

- ✓ de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021
- ✓ de tous les titres de recettes émis en 2022
- ✓ de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022, et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui ont été prescrites de passer dans ses écritures

Après avoir constaté la conformité,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion dressés par le trésorier de Bourg-en-Bresse pour l'exercice 2022,

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour 2022 sont visés et certifiés conformes aux comptes administratifs 2022 présentés par l'ordonnateur.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

